

Valeurs indicatives 2016 pour la comptabilité agricole

Chapitre

Impressum	2
Introduction.....	3
1. Valeur des animaux à la date du bilan.....	4
1.1 Bovins d'élevage.....	4
1.2 Veaux à l'engrais, veaux KV T3.....	4
1.3 Bovins à l'engrais.....	5
1.4 Chevaux, mulets, ânes	5
1.5 Porcs	6
1.6 Volaille.....	7
1.7 Caprins	7
1.8 Ovins	8
1.9 Abeilles.....	8
1.10 Cerfs.....	8
1.11 Camélidés sud-américains	8
2. Valeur des marchandises produites	9
2.1 Fourrage grossier, paille, litière	9
2.2 Pommes de terre, Betteraves	9
2.3 Graines de céréales et autres grandes cultures.....	10
2.4 Fruits et légumes.....	10
2.5 Bois	10
3. Prestations au privé et aux employés	11
4. Livraisons internes	11
5. Eléments pour calculs complémentaires	12
5.1 Prestations propres (pour investissements)	12
5.2 Taux d'intérêt	12
5.3 Recommandation pratique pour le calcul du fermage interne	12

Impressum

Institutions participantes	<p>Union suisse des paysans USP Agriexpert Laurstrasse 10 5201 Brugg</p> <p>fidagri Association fiduciaire agricole suisse c/o Agro-Treuhand Berner Oberland Hofstatt 2a 3702 Hondrich</p> <p>Administration fédérale des contributions AFC Eigerstrasse 65 3003 Bern</p> <p>Agroscope Institut des sciences en durabilité agronomique Group de recherche Economie d'entreprise Tänikon 1 8356 Ettenhausen</p> <p>Office fédéral de l'agriculture OFAG Secteur Politique agricole Mattenhofstrasse 5 3003 Bern</p> <p>Office fédéral de la statistique (OFS) Espace de l'Europe 10 2010 Neuchâtel</p>
Éditeur	Fidagri, Association fiduciaire agricole suisse
Auteurs	Angehrn Martin, Brugger Martin, Lerb Georg, Lips Markus, Meier Thomas, Murbach Franz, Niederhauser Yves, Oppliger Andreas, Ryser Mauro
Édition et conception	Union suisse des paysans USP, Agriexpert
Date de publication	Fin Octobre 2016

Introduction

En appui du droit commercial, les institutions concernées se mettent d'accord sur les valeurs indicatives présentes. Ceux-ci sont applicables pour le bilan final au 31 décembre (de l'année actuelle 2016). Pour les bouclements en cours d'année, il faut interpoler les valeurs indicatives de l'année précédente et de l'année sous revue de façon ad hoc.

Les évaluations ne s'appliquent qu'aux animaux et aux stocks liés à l'agriculture. Pour les autres activités, l'AFC a publié ses propres valeurs indicatives (p. ex. restauration). Les objets faisant partie de la fortune privée ne doivent pas non plus être évalués selon ces directives, mais selon les valeurs fiscales de l'AFC (p. ex. chevaux d'élevage).

Informations méthodologiques

Bétail de rente

La valeur d'inventaire des vaches est définie par rapport aux prix des bovins de rentes et d'abattage de l'année écoulée. Pour la période actuelle, les deux marchés de commercialisation ont été considérés. Ainsi, le prix de référence est constitué de 80% du prix des bovins d'abattage et 20% de celui des animaux de rente.

Bétail d'engraissement

Pour les animaux à l'engrais, les recettes présumées réalisables sur le marché sont estimées et les valeurs correspondantes en sont déduites.

Stocks

Pour les valeurs des stocks de la production végétale, les prix indicatifs sont utilisés lorsqu'ils existent. Sinon, les recettes réalisées sur le marché sont utilisées.

Termes

Année précédente

La valeur « année précédente » désigne les valeurs indicatives de l'année antérieure (ex. pour les valeurs indicatives de 2016 ; jour de référence 31.12.2015).

Année d'évaluation

L'année d'évaluation est pertinente pour le bilan de clôture au 31 décembre. La valeur sous « année d'évaluation » correspond à la valeur indicative au 31.12 de l'année fiscale correspondante.

(ex. pour les valeurs indicatives de 2016 ; jour de référence 31.12.2016)

Liens

[Coûts-machines 2016, Agroscope](#)

[Notices AFC, AFC](#)

[Rendements d'obligations, BNS](#)

[Conjoncture vente directe, USP](#)

1. Valeur des animaux à la date du bilan

1.1 Bovins d'élevage

	Fr./pièce	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Veaux (0–4 mois) de propre élevage	440.00	440.00
Jeunes bovins (5–12 mois)	660.00	660.00
Jeunes bovins (1–2 ans)	1'320.00	1'320.00
Génisses et taureaux de plus de 2 ans	1'980.00	1'980.00
Vaches laitières et allaitantes (prix unitaire)	2'200.00	2'200.00

Les valeurs pour les catégories d'âge intermédiaires seront interpolées.

1.2 Veaux à l'engrais, veaux KV T3

Base: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
40	3.60	3.50	145.00	140.00
60	4.15	4.05	250.00	245.00
80	4.70	4.60	375.00	370.00
100	5.25	5.15	525.00	515.00
120	5.80	5.70	695.00	685.00
140	6.35	6.25	890.00	875.00
160	6.90	6.80	1'105.00	1'090.00
180	7.45	7.35	1'340.00	1'325.00
200	8.00	7.90	1'600.00	1'580.00
220	8.55	8.45	1'880.00	1'860.00

Supplément produits de marque (Label)	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
IPS/TerraSuisse	13%	9%
Coop NATURAfarm (CNf)	15%	15%
Swiss/PrimVeal	19%	19%
Bio	10%	8%

Un écart de 10 % est autorisé en cas de conditions particulières de la production et/ou du marché.

1.3 Bovins à l'engrais

Base: Moyenne taureaux MT T3 / bovins RG T3 / bœufs OB T3

Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
40	7.70	7.65	310.00	305.00
60	7.55	7.50	455.00	450.00
80	7.40	7.35	590.00	590.00
100	7.25	7.20	725.00	720.00
120	7.10	7.05	850.00	845.00
140	6.95	6.90	975.00	965.00
160	6.80	6.75	1'090.00	1'080.00
180	6.65	6.60	1'195.00	1'190.00
200	6.50	6.45	1'300.00	1'290.00
220	6.35	6.30	1'395.00	1'385.00
250	6.20	6.15	1'550.00	1'540.00
280	6.05	6.00	1'695.00	1'680.00
310	5.90	5.85	1'830.00	1'815.00
340	5.75	5.70	1'955.00	1'940.00
370	5.60	5.55	2'070.00	2'055.00
400	5.45	5.40	2'180.00	2'160.00
430	5.30	5.25	2'280.00	2'260.00
460	5.15	5.10	2'370.00	2'345.00
490	5.00	4.95	2'450.00	2'425.00
520	4.85	4.80	2'520.00	2'495.00
550	4.70	4.65	2'585.00	2'560.00

Supplément produits de marque (Label)	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
IPS/TerraSuisse	6%	5%
Natura-Beef	26%	27%
Swiss/PrimBeef	8%	8%
Bio	5%	3%

1.4 Chevaux, mulets, ânes

	Fr./animal	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Poulains jusqu'à 1 an	1'000.00	1'000.00
Poulains de 2 ans	2'000.00	2'000.00
Chevaux de 3 ans et +	2'300.00	2'300.00
Mulets	1'000.00	1'000.00
Ânes	500.00	500.00

Indication:

- *Pour les animaux d'élevage, il faut présumer d'une valeur du marché avec circonspection, p. ex. 80 % de la valeur assurée.*

1.5 Porcs

Basis: Prix de vente prévisible -5 % pour risque et frais de commercialisation

Porcs d'élevage

Jusqu'à la première mise bas ou la première utilisation, les valeurs « goretts » et « porcs d'engrais » sont déterminantes pour le poids correspondant, ensuite, il s'agit d'un **prix unitaire de 350 francs**.

âge	Fr./pièce	
	année précédente	année d'évaluation
1 semaine	10.00	10.00
3 semaines	25.00	30.00
5 semaines	40.00	45.00
7 semaines (14 kg)	55.00	60.00
9 semaines (20 kg)	70.00	80.00

Goretts, porcs d'engrais

Poids vif	Fr./kg PV		animal, arrondi à Fr. 5.-	
	année précédente	année d'évaluation	année précédente	année d'évaluation
20	3.50	4.00	70.00	80.00
30	3.37	3.85	100.00	115.00
40	3.25	3.70	130.00	150.00
50	3.12	3.55	155.00	180.00
60	3.00	3.40	180.00	205.00
70	2.87	3.25	200.00	230.00
80	2.75	3.10	220.00	250.00
90	2.62	2.95	235.00	265.00
100	2.50	2.80	250.00	280.00

Supplément produits de marque (Label)	année précédente	année d'évaluation
Coop NATURAFarm (CNf)	14%	12%
Bio	109%	97%

Indication:

- Le supplément pour BIO représente la différence des marchés PER et BIO. Celui-ci est calculé sur la base des prix de boucherie obtenus entre janvier et septembre de l'année en cours.

1.6 Volaille

Référence: Poules pondeuses, jusqu'à 50 bêtes: Prix unique Fr. 10.-/pièce
Poulailler (plus de 500 poules pondeuses): prix du marché pondéré

Poules pondeuses, poulettes, poussins

âge	Fr./pièce	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
1 jour	5.00	5.00
1 mois	8.00	8.00
2 mois	11.00	11.00
3 mois	14.00	14.00
4 mois	16.00	16.00
5 mois	19.00	19.00
6 mois	21.00	21.00
7 mois	20.00	20.00
8 mois	18.00	18.00
9 mois	16.00	16.00
10 mois	15.00	15.00
11 mois	13.00	13.00
12 mois	11.00	11.00
13 mois	9.00	9.00
14 mois	8.00	8.00
15 mois	7.00	7.00
16 mois	5.00	5.00
17 mois	4.00	4.00
18 mois	3.00	3.00
19 mois	1.00	1.00

Poulets d'engraissement ^{*)}

Poussins d`un jour	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Fr./pièce	1.20	1.20
puis en plus	0.75	0.75

^{*)} Aire à climat extérieur (= supplément pour plein air toute l'année) ne doit pas être pris en considération).

Dindes: valeur du marché pondérée

1.7 Caprins

Elevage		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Cabris	Fr./pièce	60 - 100.00	60 - 100.00
Chèvres laitières et boucs	Fr./pièce	200.00	200.00
Cabris de boucherie	Fr./kg PV	7.50	7.50
	Fr./kg PM	13.00	13.00
Autres chèvres	Fr./pièce	80.00	80.00

1.8 Ovins

Elevage		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Brebis, béliers (prix unitaire)	Fr./pièce	150 - 250.00	150 - 250.00
Agneaux d'élevage	Fr./kg	8.00	8.00

Engraissement		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Agneaux <43 kg PV	Fr./kg PV	5.20	5.60
Moutons avec 2 pelles	Fr./kg PV	4.00	4.20
Moutons avec 4 pelles	Fr./kg PV	2.40	2.50
Agneaux de pâturage 23-41 kg PV	Fr./kg PV	4.80	4.90

1.9 Abeilles

	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
par ruche	40.00	40.00

1.10 Cerfs

Fr./animal	Daims		Cerfs	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Animaux jusqu'à 2 ans	175.00	175.00	350.00	350.00
Animaux plus de 2 ans	350.00	350.00	700.00	700.00

1.11 Camélidés sud-américains

Fr./animal	Lamas		Alpagas	
	<i>année précédente</i>	année d'évaluation	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Animaux jusqu'à 2 ans	300 - 500.00	300 - 500.00	300 - 600.00	300 - 600.00
Animaux plus de 2 ans	600 - 1'000.00	600 - 1'000.00	600 - 1'100.00	600 - 1'100.00

2. Valeur des marchandises produites

2.1 Fourrage grossier, paille, litière

Prix en Fr.	Unité	% MS	année précédente	année d'évaluation
Foin et regain de séchage en grange	dt*)	88	25 - 29.00	28 - 32.00
Foin et regain séché au sol	dt*)	88	20 - 24.00	21 - 25.00
Foin écologique	dt*)	88	14 - 18.00	15 - 19.00
Herbe ensilée	m3	25-30	49 - 58.00	46 - 48.00
Herbe ensilée en balles rondes, incl. film plas	dt*)	25-30	7 - 8.00	6 - 8.00
Maïs ensilé (plante entière)	m3	25-30	43 - 50.00	40 - 46.00
Maïs ensilé en balles rondes, incl. film plastiq	dt*)	25-30	6 - 7.00	5.50 - 6.50
Epis de maïs, ensilés	m3	60	130 - 140.00	130 - 140.00
Maïs grain humide	m3	60	150 - 170.00	160 - 180.00
Maïs épis séché broyé	dt	88	48 - 53.00	48 - 52.00
Maïs épis séché en bouchons	dt	88	50 - 55.00	51 - 55.00
Maïs plante entière pellets	dt	88	43 - 48.00	43 - 47.00
Herbe séchée	dt	88	41 - 46.00	42 - 46.00
Paille bottelée	dt*)		11 - 16.00	11 - 15.00
Paille en vrac	dt*)		5 - 8.00	5 - 7.00
Litière	dt*)		2 - 3.00	2 - 3.00

¹⁾ Extrait du tableau de conversion ⁷

	Hauteur du tas	Densité du fourrage	Stade de développement du fourrage	Valeur indicative kg/m ³
Foin	Jusqu'à 3m	lourd (55%)	moyen	105
		normal (40%)	moyen-tardif	85
		léger (30%)	tardif	75
	4-5 m	normal (40%)	moyen-tardif	100
		léger (30%)	tardif	90
	Plus de 5 m	normal (40%)	moyen-tardif	115
		léger (30%)	tardif	105
	Système de presse	Dimensions	Volume	Poids
Foin	Balles rondes	120 x 150 // 120 x 120	2.1 m ³ // 1.4 m ³	300 kg // 200 kg
	Balles carrées	240 x 120 x 70 // 200 x 80 x 90	2.1 m ³ // 1.4 m ³	450 kg // 290 kg
Silo d'herbe 40% MS	Balles rondes	120 x 120	1.4 m ³	700 kg
	Balles carrées	170 x 90 x 80	1.2 m ³	700 kg
Paille	Balles rondes	120 x 150 // 120 x 120	2.1 m ³ // 1.4 m ³	250 kg // 160 kg
	Balles carrées	240 x 120 x 70 // 200 x 80 x 90	2.1 m ³ // 1.4 m ³	380 kg // 230 kg

2.2 Pommes de terre, Betteraves

pour l'affouragement	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
P.d.t. destinées à l'affouragement (déchets)	dt	6 - 8.00	6 - 8.00
P.d.t. destinées à l'affouragement	dt	14 - 18.00	14 - 18.00
Betteraves fourragères, Betteraves sucrières pour affouragement	dt	7 - 9.00	7 - 9.00

pour la vente, trié, en vrac	Unité	Preis in CHF	
		année précédente	année d'évaluation
Pommes de terre PER	dt	43 - 52.00	44 - 57.00
Pommes de terre BIO	dt	91 - 96.00	95 - 100.00

pour les plants	Unité	Preis in CHF	
		année précédente	année d'évaluation
P.d.t. semenceaux de propre production	dt	40 - 50.00	40 - 50.00

¹ Source : memento agricole 2016, rubrique « Divers », «Densité des fourrages »

2.3 Graines de céréales et autres grandes cultures

Prix en Fr.	Unité	PER		BIO	
		précédente	d'évaluation	précédente	d'évaluation
Blé	dt	45 - 52.00	45 - 52.00	106.00	106.00
Seigle	dt	40.00	40.00	95.00	95.00
Epautre	dt	56.00	56.00	114.00	114.00
Orge	dt	34.50	34.50	83.00	81.00
Triticale	dt	34.50	34.50	82.00	82.00
Avoine	dt	30.50	30.50	67.00	65.00
Blé fourragère	dt	36.50	36.50	86.00	87.00
Mais grain humide	dt	36.50	36.50	86.00	88.00
Féverole	dt	34.50	34.50	87.00	88.00
Pois protéagineux	dt	37.00	37.00	98.00	98.00
Lupins blancs	dt	42.50	42.50	-	104.00
Blé de semence, de propre prod.	dt	70 - 85.00	70 - 85.00		
Seigle de semence, de propre prod.	dt	70 - 85.00	70 - 85.00		
Orge de semence, de propre prod.	dt	60 - 65.00	60 - 65.00		
Avoine de semence, de propre prod.	dt	55 - 60.00	55 - 60.00		

2.4 Fruits et légumes

pommes de table	Unité	Prix en Fr.	
		année précédente	année d'évaluation
PER	kg	1.00 - 1.30	1.00 - 1.25
BIO	kg	1.90 - 2.30	1.90 - 2.30

Eau-de-vie nom imposée incl. Frais de distillation	Unité	Preis in CHF	
		année précédente	année d'évaluation
Eau-de-vie de fruits à pépins (40 % volume)	Liter	8.00 - 10.00	8.00 - 10.00
Eau-de-vie de quetsches (40% volume)	Liter	8.00 - 10.00	8.00 - 10.00
Eau-de-vie: Kirsch et spécialités (40% volume)	Liter	9.00 - 11.00	9.00 - 11.00

Légumes: valeur du marché pondérée

2.5 Bois

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Bois non bûché	Ster	70 - 90.00	65 - 85.00
Bois bûché	Ster	100 - 120.00	100 - 120.00
Bois décheté feuillus ^{*)}	m ³	40 - 51.00	37 - 48.00
Bois décheté résineux ^{*)}	m ³	27 - 38.00	25 - 36.00
Bois de service	m ³	80 - 110.00	75 - 105.00

^{*)} Lors de la fixation des prix, considérer l'humidité résiduelle.

3. Prestations au privé et aux employés

Pour des besoins fiscaux, les prélèvements en nature peuvent être estimés forfaitairement selon la notice NL 1/2007 chiffre 1².

Si les prestations en nature sont calculées selon les prestations effectives, il faut estimer le prix à la consommation. Les prix indicatifs pour la vente directe sont utilisés comme base. On peut les consulter sous <http://www.sbv-usp.ch/fr/conjoncture/vente-directe/>. (voir extrait ci-dessous).

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Lait	litre	1.20 - 1.30	1.20 - 1.30
Beurre	kg	14.00 - 18.00	14.00 - 18.00
Fromage d'alpage	kg	18.00 - 25.00	18.00 - 25.00
Pommes de terre	kg	1.50 - 1.80	1.50 - 1.80
Pommes de table	kg	3.00 - 3.50	3.00 - 3.50
Poires de table	kg	3.20 - 3.40	3.20 - 3.40
Cerises	kg	6.50 - 8.50	6.50 - 8.50
Jus de pommes pasteurisé	litre	1.30 - 2.00	1.30 - 2.00
Cidre fermenté	litre	1.50 - 2.00	1.50 - 2.00
Eau-de-vie de fruits à pépins	demi litre	17.00-20.00	17.00-20.00
Eau-de-vie de quetsches	demi litre	17.00-20.00	17.00-20.00
Eau-de-vie: Kirsch et spécialités	demi litre	18.00 - 22.00	18.00 - 22.00
Oeufs	pièce	0.40 - 0.60	0.40 - 0.60
Viande de veau, paquet mélangé	kg	30.00 - 32.00	30.00 - 32.00
Viande de boeuf, paquet mélangé	kg	28.00 - 29.00	28.00 - 29.00
Viande de pork, paquet mélangé	kg	17.00 - 21.00	17.00 - 21.00
Miel	kg	21.00 - 25.00	21.00 - 25.00
Frais du cheval ^{*)}	Fr./cheval et an	5'500.00	5'500.00
Frais du cheval (sans travail)	Fr./cheval et an	3'000.00	3'000.00

^{*)} par ex. part des frais à la consommation privée au cas où les l'ensemble des frais ont été comptabilisés sur l'exploitation.

4. Livraisons internes

Les livraisons internes sont décisives pour le calcul des coûts entre les différentes branches d'exploitation. Les prix aux producteurs représentent la référence de base. Pour les produits non cités ci-dessous, les valeurs utilisées pour les stocks au chapitre 2 peuvent être appliquées.

Prix en Fr.	Unité	année précédente	année d'évaluation
Veaux (pour l'engraissement)	Fr./tête	440.00	440.00
Lait (aux veaux d'engrais., etc.)	Fr./l	0.55	0.50
Petit lait (aux porcs)	Fr./l	0.02	0.02
Lait maigre	Fr./l	0.10	0.10
Lait maigre, si centrifugé sur l'exploitation	Fr./l	0.20	0.20
Lait maigre, si centrifugé sur l'exploitation	Fr./l	30.00	30.00

² [Notices AFC, AFC](#)

5. Eléments pour calculs complémentaires

5.1 Prestations propres (pour investissements)³

		<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Tarif par heure de travail	Fr./heure	28.00	28.00

Une journée de travail normale en agriculture correspond en règle générale à 10 heures.

5.2 Taux d'intérêt

	<i>année précédente</i>	année d'évaluation
Taux d'intérêt pour le paiement des intérêts du capital propre	-0.07%	0.00%

Selon l'ordonnance de la durabilité⁴ on doit utiliser le taux moyen des intérêts versés sur les obligations de la Confédération pour le paiement des intérêts du capital propre (dès 2001, taux d'intérêt au comptant pour obligations de la Confédération, durée de 10 ans).

Etant donné le taux négatif des obligations fédérales à dix ans, l'intérêt calculé est pour la première fois égal à zéro.⁵

C'est le même taux d'intérêt que l'on utilise pour calculer la valeur locative de la maison d'habitation.

5.3 Recommandation pratique pour le calcul du fermage interne

Si le bouclage est réalisé selon le nouveau plan comptable PME agriculture (révision 2013), la question est de savoir s'il importe de calculer la valeur locative des biens-fonds destinés à l'exploitation. Lors d'une comptabilisation d'un fermage interne, il importe toutefois de prendre en considération les éventuels encaissements de loyers ou encore la comptabilisation de la propre valeur locative.

Etant donnée que les estimations de la de valeur de rendement selon le « Guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole 2004 » ne sont que rarement disponibles, une estimation de la valeur interne du fermage n'est presque pas possible. En règle générale, on renonce donc à la comptabilisation d'un fermage interne.

³ [Coûts-machines 2016, Agroscope Transfer, 142, 2016, Agroscope](#)

⁴ [Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture du 7 décembre 1998](#)

⁵ [Rendements d'obligations, BNS](#)